



Février 2013

**Réseau Wallon de
Lutte contre la
Pauvreté**

**Lutter contre l'appauvrissement des enfants,
c'est lutter pour l'accès aux Richesses par les familles,
et pour l'accès et l'usage équitables des Richesses Collectives par les
enfants et leurs familles.**



Rédaction :

Pierre Doyen et Christine Mahy, à partir des apports des militants « témoins du vécu », des groupes de travail, d'interviews, et des implications dans des travaux avec des partenaires.

Lutter contre la pauvreté infantile, c'est lutter contre la pauvreté durable et contre l'appauvrissement des familles.

1. Préambule.

En 2012, les personnes en situation de pauvreté et les associations ont vu la pauvreté gagner du terrain en Belgique. Au cours des neuf derniers mois, 18.800 personnes ont perdu leur emploi. La modification de la réglementation relative à la dégressivité des allocations de remplacement va toucher massivement les chômeurs, en ce compris les chefs de ménage et de ce fait également les familles monoparentales qui courent un risque d'appauvrissement accru¹. Le groupe des travailleurs pauvres augmente. Cela place les CPAS dans une tension qui conduit certains d'entre eux à de la sur-conditionnalisation pour question d'équilibre budgétaire et de finances communales plus difficiles. Bien des acteurs du monde associatif en charge de l'aide matérielle directe (alimentaire, etc.) attestent de l'explosion des chiffres de fréquentation².

La dégradation des conditions de vie des populations, en Belgique aussi, est en totale contradiction avec les chiffres annoncés dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté, à savoir réduire la pauvreté de 20 % en Europe à l'horizon 2020, soit sortir 380.000 personnes de la pauvreté en Belgique. Si cette ambition européenne de 20% nous semblait bien faible et injuste quant à savoir qui aura la chance de faire partie des 20% d'élus, il est maintenant clair qu'il sera inatteignable et qu'au contraire l'appauvrissement augmente³.

Derrière ces réalités d'adultes, des jeunes et d'enfants en nombre croissant, sont directement touchés par les difficultés vécues par leurs parents, cela malgré les énormes efforts quotidiens que consentent les parents pour préserver leurs enfants et tenter d'éviter au maximum qu'ils subissent les conséquences de cet état d'appauvrissement.

1 38,5 % des familles monoparentales sont exposées au risque de pauvreté selon les chiffres publiés par le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale (http://www.luttepauvrete.be/chiffres_nombre_pauvres.htm)

2 L'article du 29/12.2012 du journal Le Soir intitulé « Le directeur des Restos du Cœur belges tire la sonnette d'alarme » se fait l'écho des inquiétudes du directeur des Resto du Cœur, Patrick Dejace. De plus, de 2008 à 2011, quelques 7000 personnes supplémentaires ont fait appel aux services des banques alimentaires pour un total en 2011 de 117.440 personnes soutenues comme en témoigne le rapport d'activité 2011 de la Fédération belge des Banques alimentaires (<http://www.foodbanks.be/pdfRep/Rapport-d-activites-FBBA-2011.pdf>)

³ Dans sa note « Rapport social proactif – La Belgique: contribution de BAPN pour le Rapport Social National 2012 et pour les adaptations politiques nécessaires qui en résultent », le Réseau belge de Lutte contre la pauvreté chiffre à 77.000 l'augmentation entre 2010 et 2012 du nombre de personnes en risque de pauvreté en Belgique.

Dans notre pays, 18,5 % (chiffre 2010⁴) des enfants vivent en risque de pauvreté. Ce chiffre est en augmentation et témoigne de la nécessité absolue de travailler activement à offrir un avenir aux jeunes et aux enfants en général et dans le présent document, en Belgique.

Nous souhaitons introduire une remarque concernant le vocabulaire emprunté : le terme « risque » de pauvreté est inadéquat car lorsque des enfants vivent dans des familles appauvries, ils sont dans des conditions de privation réelle.

Les personnes militantes -témoins du vécu en situation de pauvreté- et les associations membres et proches du réseau font état en permanence de l'urgence d'intervenir pour enrayer les mécanismes structurels d'appauvrissement des familles et des enfants, et ainsi d'éliminer les conséquences de la pauvreté durable connue par des familles. Ce combat est activé de façon participative à travers le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP).

Ce travail est également renforcé par le lien que le RWLP entretient avec BAPN (Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté) et EAPN (Réseau européen de lutte contre la pauvreté)⁵ qui sont invités à se positionner sur la question de la lutte contre la pauvreté en faveur des enfants et des jeunes au niveau de la Plate-forme belge de lutte contre la pauvreté, du Plan fédéral de Lutte contre la Pauvreté, des enjeux européens et du groupe thématique centré sur ce sujet dans la cadre de la Conférence Interministérielle.

Si l'on doit se réjouir de l'initiative prise par Philippe Courard, alors Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté, dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et de la présidence belge de l'Union Européenne, à savoir de mettre à l'agenda la question de la pauvreté infantile, la dégradation des conditions de vie des familles va croissante et il y a donc loin de la coupe aux lèvres.

Par ailleurs le RWLP a collaboré à plusieurs travaux d'analyses, recherches-actions, groupes de travail avec des acteurs professionnels de différents secteurs en charge du bien-vivre des enfants dans notre société et cela, avec une intensité qualitative et quantitative croissante depuis 2010, ainsi qu'avec une implication permanente de personnes militantes – témoins du vécu.⁶



⁴ http://www.mi-is.be/sites/default/files/doc/conference_de_presse_anfed_texte_fr.pdf

⁵ A cet égard, le RWLP est impliqué au sein du groupe européen de rédaction du document « Child Poverty and Well-Being Explainer » pilotée par Eapn et Eurochild. Le RWLP y représente le Réseau national, BAPN.

⁶ Voir annexe 1 en fin de document avec l'ensemble des publications et liens vers les travaux réalisés.

2. Le statut de ce document

Ce document présente une synthèse de constats, de nœuds et d'actions à mettre œuvre au plus vite pour lutter structurellement contre l'appauvrissement des enfants et contre les conséquences négatives durables de l'état de pauvreté des ménages sur les enfants.

Le fruit du travail réalisé avec des parents permettent de dire qu'il faut agir sur deux champs de façon concomitante :

- Eliminer l'appauvrissement des enfants, c'est éliminer les conditions qui confinent des familles à vivre dans la privation matérielle, immatérielle, relationnelle et naturelle de façon permanente. En effet, il n'y a pas d'enfant riche dans les familles pauvres !
- Eliminer l'appauvrissement des enfants, c'est créer les conditions d'accès et d'usage aux richesses immatérielles à travers des services publics qui prônent et pratiquent l'équité. Nous pensons à l'enseignement, aux services d'accueil de la petite enfance, à l'accès à la culture, aux loisirs et au sport principalement.

Ce sont ces deux champs que nous abordons dans cette note.

En outre, un positionnement politique fort en faveur d'une société fondée sur le **Sens de la Vie** et l'importance de la vie en collectivité est prioritaire et indispensable. Nous pensons à : la lutte contre l'esprit de compétition et de concurrence, le consumérisme, la lutte en faveur de l'ouverture à la diversité, aux différentes formes de respect. Cette note n'abordera pas ces questions essentielles qui impactent pourtant de plein fouet les enfants et qui nécessiteraient que des décisions fortes soient prises et généralisées.

Ce document repose sur des constats, des analyses et débouche sur des propositions et une priorisation.

3. Enfance et pauvreté, de quoi parlons-nous?

L'appauvrissement des enfants et des jeunes est avant tout une question de privation, conséquence d'un accès difficile, limité ou empêché aux Ressources/Richesses matérielles, immatérielles, relationnelles et naturelles tant au travers de la vie en famille que des systèmes collectifs en principe organisés au profit de tous.

S'il ne faut pas nier que l'appauvrissement est multifactoriel car la vie est multifactorielle, les ressources matérielles sont l'élément facilitateur ou accablant majeur dans la vie des familles et donc des enfants.

Des rentrées financières trop faibles, mais aussi l'impossibilité de construire une réserve financière (une épargne minimale) comme filet de sécurité en cas d'accident de la vie, fragilisent terriblement la capacité de rencontrer les besoins familiaux de base et/ou de se projeter dans la vie.

L'accès difficile/compliqué/empêché aux ressources immatérielles, relationnelles et naturelles dans le cadre de l'enseignement, la culture/les loisirs/les sports, les relations sociales diversifiées, l'espace, les services de garde d'enfants, les outils de prévention, etc., renforcera les risques d'appauvrissement ou limitera les possibilités de sortir de la pauvreté. Concrètement, l'appauvrissement se nourrit de l'impossibilité à accéder et à exercer ces droits.

Le rapport participatif et qualitatif rédigé sous l'égide du Délégué Général aux Droits de l'Enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2009 montre sans ambiguïté qu'aucun droit de l'enfant ne résiste à l'épreuve de la pauvreté⁷.

Un Etat de droit démocratique a le devoir d'organiser des dispositifs en faveur du « bien commun », du « bien-vivre » pour tous, reposant sur une société du partage de l'accès et de l'usage de ces différentes richesses, une société solidaire qui n'autorise pas la monopolisation de ses richesses par « les plus forts ». Un Etat de droit démocratique a le devoir d'introduire des mécanismes correctifs qui rééquilibrent les rapports de force. C'est un enjeu d'avenir pour les enfants, les familles, la société.

⁷http://www.dgde.cfwb.be/fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/rapport_pauvrete_12_.pdf

4. Voici quelques éléments prioritaires identifiés par les enfants et leur famille comme ayant un impact important sur leur vie.

4.1. Le logement

Les enfants vivant en situation de pauvreté sont, comme leurs parents, souvent en grandes difficultés au regard du logement.

Voici quelques réalités inhérentes à la crise du logement et à des conceptions du logement qui ont des conséquences directes sur la vie des enfants :

- Manque de logements pour familles nombreuses dans le logement social⁸ et de ce fait difficultés dans la gestion du parc existant. Que faire d'une maison anciennement occupée par deux parents et trois enfants quand les enfants ont quitté le nid alors qu'il y a un manque criant de logements de 3 ou 4 chambres et plus dans le logement social ? Faut-il provoquer le départ des personnes seules ou en couple vers un logement social plus petit ou créer du logement social familial en plus grand nombre, ou travailler sur la création de logement modulable ? Et ce en tout cas en évitant de provoquer une concurrence entre ménages à faibles revenus. Voir l'évolution du code wallon du logement à ce sujet dont la mesure envisagée risque de ne pas apporter les effets escomptés ;
- Les normes de salubrité liées « au surpeuplement » imposent des conditions de surface habitable en fonction du nombre d'enfants qui renvoient les familles en pauvreté vers des logements impayables ou vers le logement social insuffisant. Même si cette norme est généreuse, elle se retourne aujourd'hui contre les familles nombreuses à faibles revenus, et contre les couples séparés avec garde d'enfants et cela de façon aigüe pour les personnes en situation de pauvreté ;
- En dépit de la loi, les familles nombreuses et/ou bénéficiant de l'aide sociale sont régulièrement confrontées aux refus de location par les propriétaires privés ;
- Les phénomènes de discrimination et les coûts du logement renvoient souvent les familles en situation de pauvreté vers des logements en très mauvais état (insalubres) et/ou trop petits, seuls logements accessibles dont elles se saisissent de façon à offrir un toit à leurs enfants. Ce choix par défaut se retourne régulièrement contre elles (normes de salubrité, promiscuité qui rend la vie difficile, problème de santé, ...) ;
- Lorsqu'une famille perd son logement pour raison de salubrité, régulièrement c'est la famille et donc les enfants qui subissent la sanction la plus lourde car bien que le relogement soit introduit dans le code wallon du logement, il n'y a pas d'obligation de résultat pour la commune qui en a la charge. Le propriétaire n'est actuellement pas tenu pour responsable et ne contribue donc pas aux conditions qui permettraient un relogement plus décent ;
- En cas de perte de logement, les familles trouvent difficilement de solution rapide de relogement. Il est courant que les services publics pour assurer provisoirement un

⁸ http://rwlp.be/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=15&Itemid=129

logement à tous les membres d'une même famille soient amenés à séparer les familles. Cette situation est connue et certaines familles font parfois le choix de rester temporairement à la rue pour préserver leur plus grande richesse, l'unité familiale ;

- Des familles trouvent des solutions dans le cadre de logements « différents » (caravanes, chalets, ...). La marginalisation idéologique, organisationnelle et législative de ces situations contribue à la stigmatisation des enfants de ces familles ;
- Des modes de vie différents non-reconnus en Wallonie, au mieux tout juste tolérés, tel que celui des Gens du Voyage, empêchent les familles de se concentrer sur les autres aspects de la vie que le logement (dont notamment tout ce qui concerne les enfants) et stigmatisent les familles et donc les enfants aux yeux du reste de la société ;
- Il n'existe pas suffisamment de solutions de logement pour les jeunes mineurs mis en autonomie. De plus, les rentrées cumulées de ces jeunes se chiffrent à 683,79⁹ euros, soit près de 300 euros sous le seuil de pauvreté calculé à 60 pourcents du revenu médian national¹⁰.

4.2. L'accès à la culture, aux loisirs, au sport

La logique impérative de survie au quotidien dans laquelle les parents sont plongés rend difficile l'accès aux loisirs, aux activités culturelles et de bien-être, au sport, non seulement pour les enfants mais aussi pour les parents avec leurs enfants. S'il existe parfois des solutions ponctuelles (vacances scolaires notamment dans les meilleurs des cas), elles ne répondent de fait pas à la question de l'accès à ces services au quotidien comme pour n'importe quel enfant.

Quelques éléments :

- Le coût des activités dissuade les parents. Les ressources financières sont en effet réduites et les postes de « survie » comme le loyer, l'alimentation, les chaussures/vêtements, l'énergie, la scolarité, la mobilité, les soins de santé, les lunettes, l'orthodontie, ... épuisent l'ensemble du budget familial. Les loisirs, les activités culturelles, le sport, les moments de bien-être pour les enfants, les moments de bien-être en familles sont sacrifiés pour pouvoir boucler le mois ;
- Les cadres souvent exigeants en termes de ponctualité, d'assiduité, de paiement, d'horaire, de matériel, de tenues vestimentaires, etc., rendent fréquemment les structures imperméables aux enfants les plus exclus par une non prise en compte de référents matériels, sociaux, culturels et organisationnels différents. C'est par exemple le cas de la formule par « abonnement » qui demande un engagement financier et de temps qui dissonne avec les possibilités d'engagement des enfants, des jeunes et des familles centrés sur la gestion quotidienne de la survie ;

⁹ Montant calculé et présenté par le service Droits des Jeunes d'Arlon lors de la journée d'études du 15/05/2012 à Bertrix à l'initiative du service des Affaires sociales et hospitalières de la Province de Luxembourg.

¹⁰ Sur cette question voir : GT « Lutte pour l'égalité des chances et prévention générale » Rapport de synthèse et propositions d'actions, 8/06/2012, note rédigée par Jean Blairon dans le cadre de la construction du Plan Jeunesse de Madame la Ministre Evelyne Huytebroeck, p.5.

- Les référents culturels et le bagage des animateurs de loisirs, sportifs et culturels peuvent poser un problème sérieux quant à la capacité d'accueillir des enfants « différents » par le cadre de vie, les conditions de vie, etc. Les mécanismes d'exclusion et de stigmatisation sont fréquents et conduisent régulièrement à un échec « de plus » pour l'enfant ;
- L'obligation de l'hyper-planification de la vie quotidienne peut constituer un frein à faire usage de services tels que Article 27 par exemple : il faut programmer la date, le contenu, aller chercher les billets, motiver pourquoi tel spectacle plutôt que tel autre, retourner à nouveau vers le CPAS si l'assistante sociale n'était pas là lors du premier contact, attendre la réponse, etc. Bref, les familles appauvries doivent être plus organisées que les autres pour décider de se faire plaisir avec leurs enfants. Le changement de programme et la spontanéité leur sont quasi interdits ;
- L'obligation de sans cesse expliquer et prouver sa pauvreté aux yeux des services pour obtenir une aide financière pour les loisirs des enfants constituent une douleur pour pas mal de parents qui préféreraient fièrement assumer une capacité d'offrir en autonomie ce qui est nécessaire à leurs enfants. Pire, cela conduit des enfants à pratiquer l'autocensure et à se priver pour ne plus infliger ces démarches à leurs parents. Très jeunes, les enfants intègrent la limitation dans les projets avec toutes les conséquences que cela induit pour le reste de la vie ;
- La peur d'ingérence de services dans la famille dissuade de demander de l'aide. En effet, la logique de contrôle qui, à partir de l'intervention d'un service, amène au sein du ménage de nombreux autres professionnels, produit une réelle inquiétude dans les familles, familles centrées sur la richesse prioritaire qu'est la vie de famille, être ensemble. Les familles témoignent des grandes difficultés qu'elles éprouvent à être mises sous la loupe de nombreux professionnels. Le « chez soi », la famille n'est alors plus un espace protégé en perdant sa qualité d'intimité pourtant nécessaire. Les familles font donc parfois le choix de ne pas solliciter une aide de peur de se voir mises « sous observation ».

4.3. L'accueil de la petite-enfance

Le manque de places dans le cadre de l'accueil de la petite-enfance (crèches, halte-accueil, associations dans le cadre de l'accueil extra-scolaire) contraint les services à adopter des critères de sélection. Dans les crèches par exemple, il est courant de voir ces structures donner la priorité aux parents qui ont un emploi. Dans cette logique, c'est donc la situation des parents qui devient déterminante pour l'accès de leur enfant à ses droits. Cette mise en concurrence des publics est extrêmement problématique et accentue souvent la situation d'exclusion déjà vécue par les personnes en situation de pauvreté. Il est pourtant urgent de garantir un accès à de tels services de qualité de façon prioritaire aux familles appauvries, que les parents travaillent ou ne travaillent pas, ainsi qu'aux parents qui travaillent et qui pourtant aujourd'hui s'appauvrissent.

Et lorsque les parents peu qualifiés trouvent du travail, il est fréquent que ce soit des emplois faiblement rémunérateurs, dans des horaires irréguliers (en soirée, le week-end, changeant

de semaine en semaine, ..., et parfois partiellement en noir), en intérim, ce qui a des conséquences sur la régularité de l'accueil, sur le coût, sur les difficultés de planifier. Il existe peu de services d'accueil de l'enfance susceptibles de prendre en compte ces particularités. C'est pourtant indispensable.

Le morcellement des missions dû notamment aux modes de reconnaissance et de financement des structures, empêche/limite fortement la prise en compte de l'enfant et de sa famille dans les crèches, l'accueil de quartier, l'accueil extra-scolaire, ceci au détriment parfois de l'évolution familiale globale au bénéfice des enfants. A cet égard, les parents sont souvent demandeurs d'être impliqués au sein des structures qui soutiennent directement leurs enfants. Il s'agit de construire la relation qui permet aux parents d'avoir confiance dans les professionnels, de comprendre le sens des activités menées et donc de lâcher-prise en confiance en faveur de l'épanouissement de leurs enfants dans les services. Donner aux parents un espace d'échange, d'accompagnement, d'information/formation, de partage entre parents d'une part, entre les parents et leurs enfants d'autre part font également partie des bonnes pratiques qui sont peu usitées pour des raisons de moyens, de ressources professionnelles et de stabilisation des projets et des équipes.

4.4. L'enseignement

L'école¹¹ constitue un énorme enjeu dans la lutte contre l'appauvrissement des enfants ou plus positivement pour l'accès de tous les enfants aux richesses immatérielles et relationnelles. Sans entrer dans les détails de l'organisation de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles qui pourtant nécessiteraient d'être pris à bras le corps (logiques de réseaux, quasi marché, système de régulation entre écoles, relégation, redoublement, absence de remédiation intégrée, dévalorisation des formations menant à un métier, etc., en sont quelques éléments), les militants/témoins du vécu constatent que l'enseignement non seulement maintient les inégalités entre enfants mais souvent les accentue. Cette défaillance en faveur d'un apprentissage, de l'émancipation et de la mise en projet de chaque enfant à travers l'enseignement, rend souvent les espoirs que les parents et enfants nourrissent en termes de réussite scolaire et de sortie de la pauvreté inatteignables¹².

Les familles mettent en exergue les aspects suivants :

- La non-gratuité de l'enseignement constitue une difficulté majeure pour les familles appauvries. Le coût de la scolarité pèse lourdement sur le budget familial. La rentrée scolaire est une période particulièrement critique¹³. Celle-ci est rapidement suivie par de nouvelles dépenses comme les voyages scolaires, et ainsi de suite tout au long de l'année. Outre les dépenses liées à la journée scolaire s'ajoutent le soutien scolaire, les

¹¹ Sur l'école, pour avoir un regard plus complet, voir le *Manifeste « Pauvreté et Ecole, quelles Priorités ? »* du DGDE (<http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=3045>) auquel le RWLP a activement collaboré.

¹² Voir dans « Résultats du PISA 2009 : Synthèse » p.10 à 13 (<http://www.oecd.org/pisa/46624382.pdf>).

¹³ En août 2012, la Ligue des Familles estimait que les dépenses annuelles moyennes par enfant scolarisé (maternel, primaire, secondaire) étaient de 413 euros par an, une somme moyenne de 165 euros devant être versée dès septembre (<http://leligueur.citoyenparent.be/rubrique/le-dossier/157/747/ce-que-coute-vraiment-une-rentree-scolaire.html>).

repas, les garderies, les activités culturelles et sportives, la mobilité, les anniversaires chez l'un ou l'autre (dont se passent souvent les enfants des familles appauvries), les dépenses à engager lors de fancy-fair et autres fêtes de l'école.

Il est courant que le personnel pédagogique soit le référent des familles, voire des enfants pour le paiement des frais scolaires. Les difficultés de paiement des familles viennent ainsi véritablement polluer les relations entre les enseignants/éducateurs, les parents et les enfants. Que ce soit les retards de paiement, les raisons des retards, la manière dont l'école réclame l'argent ou éventuellement sanctionne les enfants pour cette raison, etc., tous ces éléments interfèrent massivement dans la relation de confiance « monde scolaire »-parents-enfants. Il n'est pas rare que des parents aient recours à des subterfuges pour ne pas empêcher les enfants de fréquenter l'école, tout en ne payant pas nécessairement ces frais obligatoires. Les parents se passent très souvent de choses essentielles pour essayer que leurs enfants soient « le plus en ordre possible » avec l'école. Et ce « plus en ordre possible » ne suffit souvent malgré tout pas, ce qui est très mal vécu.

Les familles mettent également en exergue que certaines études professionnelles et techniques coûtent plus cher que l'enseignement général (matériel notamment). Enfin, les familles font part d'une nécessité de revoir le fonctionnement de la bourse d'étude (notamment en cas d'échec scolaire), et de sensibiliser davantage les CPAS à l'importance de soutenir des jeunes dans le cadre de leurs parcours scolaires. En effet pas mal de différences existent d'un CPAS à l'autre.

Le RWLP revendique une effectivité de la gratuité scolaire et travaille sur des propositions à ce niveau.

- Le second aspect mis en évidence par les familles porte sur le bagage des enseignants et leur capacité de prendre en compte la diversité des enfants, leur capacité d'être en relation avec les familles appauvries, de créer une relation de confiance constructive.

A travers les groupes de travail et les échanges avec des parents, des jeunes et des enfants, nous devons constater qu'il est souhaitable de travailler sur la formation des futurs enseignants. Ceci pour que ceux-ci soient mieux armés pour aborder des classes avec des enfants venant d'horizons divers, et pour être en capacité de les aborder avec le plus de ressources adaptées.

Le RWLP entame un travail à ce sujet¹⁴.

¹⁴ Voir le projet en lien avec la formation des enseignants et l'allongement des études mis en route par le RWLP avec RTA. Annexe 2.

- Le troisième aspect faisant partie des préoccupations des parents porte sur la remédiation scolaire.

Les parents dénoncent une marchandisation croissante du soutien scolaire. De nombreuses structures privées font actuellement du soutien scolaire un marché extrêmement lucratif. Au regard de ces coûts supplémentaires, ces types de soutiens excluent d'emblée les personnes en situation de pauvreté et leurs enfants. Cette remédiation privée vient davantage accentuer les inégalités déjà présentes au sein des établissements scolaires. Il est inadmissible que des parents doivent se saigner pour soutenir la scolarité de leurs enfants, et cela parce que l'institution scolaire n'est pas en capacité de proposer une remédiation efficace, intégrée et gratuite, ce que les parents appellent de leurs vœux.

4.5. Le droit à la vie de famille et à l'intimité familiale

Le droit à la vie de famille¹⁵ peut aussi être fortement compromis. Les interventions multiples des services, leur non coordination, leurs exigences en termes de documents administratifs (de preuves), la logique de conditionnalisation des aides, l'absence de prise en compte de la pauvreté dans ces dimensions complexes et multiples, épuisent les familles et en particulier les parents. Ceux-ci sont en permanence sous une loupe institutionnelle qui produit stress et disqualification. L'absence de vision d'ensemble conduit parfois les services et les « autres », les autres parents, les enfants des autres, à porter un regard jugeant sur des personnes qui font au quotidien du mieux qu'elles peuvent avec leurs ressources matérielles, immatérielles, relationnelles et naturelles accessibles. Les parents et les familles en situation de pauvreté peuvent ainsi se sentir mésestimés, invalidés voire stigmatisés. S'ils ne se sentent pas reconnus pour leur état de responsabilité permanent à tenter de faire « le mieux qu'ils peuvent », pour l'énergie qu'ils dépensent à tout faire pour que leurs enfants soient préservés du contexte de pauvreté, les parents et les enfants risquent de développer des conduites d'évitement pour échapper aux services, l'interprétation de ce comportement pouvant malheureusement se retourner contre eux. L'exemple extrême de cette situation est le placement des enfants pour cause de la pauvreté de la famille, situations encore rencontrées en Belgique et cela en dépit de l'engagement fort de l'Aide à la Jeunesse à lutter contre ces pratiques¹⁶. Ces attitudes des personnes et des institutions donnent des coups de visse supplémentaires à l'isolement pouvant aller jusqu'à la désaffiliation des familles et donc des enfants (désaffiliation, errance voire sherwoodisation¹⁷).

Des constats semblables peuvent être établis pour l'ensemble des articles de la convention des Droits de l'Enfant, avec des intensités variables, comme l'illustre de façon éloquente le

¹⁵ Voir l'article de Christine Mahy *Les Pauvres et nos Systèmes, Chronique de Rendez-vous manqué* dans Les Hors-Série de Politique, octobre 2011, Bruxelles, octobre 2011, p. 63 à 69.

¹⁶ Voir à cet égard le film de l'intervention de Christine Mahy « Familles pauvres et Professionnels, quelques Eléments pour penser leur Relation » (<http://vimeo.com/55936259>) réalisé par l'ASBL RTA.

¹⁷ Sherwoodisation, concept introduit par Bernard Vanasbroek (inspecteur général Forem), et évoqué par Philippe Destatte évoquait ces questions lors de son intervention dans le cadre du colloque « Démocratie, Avenir du Monde ? » du 20/06/2012.

« Rapport Pauvreté¹⁸ » de 2009 du Délégué Général aux Droits de l'Enfants et ses inquiétantes conclusions. Il n'est pas de droit de l'enfant qui résiste à l'épreuve de la pauvreté en Belgique.

5. Quelles sont les causes de la pauvreté infantile? Il n'y a pas d'enfant riche dans les familles pauvres !

C'est dans l'organisation de notre société, au niveau de ses politiques structurelles (emploi, santé, logement, enseignement, aménagement du territoire, fiscalité, justice, services publics, etc.) que se trouvent les causes de l'appauvrissement et de l'appauvrissement durable d'une part croissante de la population :

- La faiblesse et l'affaiblissement des revenus du travail, des allocations sociales, de la pension (car des grands-parents pourvoient à certains nombres de frais pour des petits-enfants) affectent directement la vie des ménages¹⁹ et a des conséquences directes sur les enfants. Les risques qui pèsent éventuellement sur les allocations familiales dans le cadre du transfert des compétences (cf. dernière réforme de l'Etat en Belgique) mérite que l'on s'en préoccupe, celles-ci faisant actuellement partie de l'équilibre financier des ménages pauvres ;
- La non-individualisation totale des droits au niveau du chômage, du RIS, de la pension, des allocations d'invalidité, de la cohabitation, a des conséquences sociales et financières énormes sur les ménages appauvris : éclatement familiaux obligatoires et non-souhaités, recomposition familiale effective rendue impossible ou avec une prise de risque, etc. Les familles sont parfois contraintes par « intelligence de survie » d'adopter des comportements considérés « frauduleux » qui mettent les ménages en danger. Les enfants doivent apprendre à intégrer « le silence » et/ou le « mensonge contraint ». Les conséquences du statut de cohabitant provoquent l'empêchement de partage de logement décent, l'engagement de dépenses financières dans des fausses adresses et l'exploitation des familles appauvries par des marchands de sommeil, etc. La non-individualisation interdit de la sorte les solidarités au sein d'un même habitat en « sanctionnant » financièrement les personnes fragilisées intelligemment soucieuses d'être plus fortes ensemble ;
- Un problème important se situe au niveau de la perception de la richesse et de sa redistribution. Il n'existe pas de justice fiscale digne de ce nom²⁰. La taxation est discriminatoire en ce qui concerne les revenus du travail réel au regard de celle appliquée aux revenus des capitaux et aux revenus immobiliers. La Belgique apparaît

¹⁸ Op sit.

¹⁹ Les chiffres publiés par l'IWEPS en 2008 et repris par Anne-Catherine Guio et Philippe Defeyt dans leur article *Pauvreté : une définition limitée, une politique à revoir*, montre que 28 % des Wallonnes et des Wallons vivent de grandes difficultés. Ce chiffres agrège les personnes sous le seuil de pauvreté et celles qui, bien que vivant au-dessus du seuil de pauvreté, souffre de déprivation matérielle et sont donc obligées de faire des choix parmi des dépenses pourtant de première nécessité.

²⁰ Sur cette question, le site du Réseau pour la Justice Fiscale (RJF) énonce des recommandations fortes pour repenser la répartition de la richesse, une justice fiscale au profit d'une justice sociale. Le RWLP est membre du Réseau pour la Justice Fiscale. (http://www.hetgrotegeld.be/index.php/les_grosses_fortunes/Publications).

de plus en plus comme « une sorte de paradis fiscal ». La TVA payée de façon égale par tous sur tous les produits, notamment les produits de base indispensables aux ménages, renforce les inégalités. Cela affecte directement les petits revenus et a donc des conséquences directes sur les familles ;

- La logique de redistribution des ressources à travers des services publics de qualité pour tous s'affaiblit. Or la justice sociale se construit nécessairement à travers les Services Publics ! Ceux-ci ne répondent plus toujours aux attentes des citoyens et les mettent parfois en compétition : places limitées dans les crèches et services de garde d'enfants, « refus » d'inscription scolaire d'enfants de familles précarisées sur l'argument du nombre, etc. La proximité des services et leur pluridisciplinarité dans l'approche « service public » sont très importants. Or le morcellement et la division des tâches engendrent exactement l'inverse, ainsi que la centralisation au nom des économies d'échelle qui oblige à une mobilité accrue avec les coûts que cela engendre. Les familles précarisées en subissent les conséquences de plein fouet. Les politiques de rigueurs imposées par les états et par l'Europe vont dans le sens de la réduction des dépenses des états. En première ligne, ce sont bien les services publics, les services à la population qui sont ciblés par ces mesures. Il est donc à redouter que ces coupes budgétaires aient un impact dramatique sur le bien-être de familles déjà massivement mises en concurrence par les manques d'investissements passés dans les services publics ;
- Les politiques structurelles et l'organisation des services publics sont très souvent pensés pour la moyenne de la population. Et c'est après coup, dans le cadre de « politiques réparatrices » le plus souvent, que les populations différentes, opprimées, appauvries, les plus fragiles, les plus précarisées sont prises en considération. Or pour permettre aux familles de sortir de la pauvreté et de l'exclusion, il est indispensable d'intégrer dès la conception de nouveaux dispositifs publics comment ceux-ci rencontreront les besoins de toutes les populations. Et qu'à tout le moins ces nouveaux dispositifs ne les affaibliront et ne les stigmatiseront pas davantage. Trop souvent, pour les enfants vivant en pauvreté, nous entendons « C'est déjà ça ! » ou « C'est mieux que rien ! », « de toute façon ils n'ont pas ça chez eux » ! Comme si se contenter du moins pouvait conduire au mieux ! A titre d'exemple : cette logique mène certains acteurs culturels à faire des économies sur les spectacles pour enfants précarisés au motif qu'ils ne verront pas la différence puisqu'ils n'ont pas l'habitude d'en voir ! Ce sont pourtant ces enfants qui souvent privés d'un accès à la culture doivent recevoir le meilleur, le plus épanouissant, le mieux pensé ;
- Les pressions incessantes dues notamment à la politique d'austérité conduisant à l'affaiblissement de la sécurité sociale rendent les mailles du filet de sécurité pour les personnes sans emploi de plus en plus larges. En Belgique, la dégressivité des allocations touche depuis novembre plus de 80.000 personnes²¹ en Wallonie (10.000 à Bruxelles, 60.000 en Flandre). Derrière ces personnes, ce sont bien des milliers de familles et d'enfants qui glisseront davantage vers la pauvreté. Cette logique produit l'exclusion, en particulier pour les plus opprimés des opprimés puisque pour la

²¹ Chiffres issus du site de la CSC (http://www.csc-en-ligne.be/Actualite/Actions/detail/marche_exclusion.asp).

première fois les chefs de familles, et donc aussi des familles monoparentales seront affectés ! ;

- En parallèle, l'absence d'emplois reste prégnante et discrédite la logique du Workfare. A cela s'ajoute les grandes questions liées à la qualité des emplois mais aussi de l'accessibilité à l'emploi pour des parents appauvris : la multiplication d'emplois en sous-statut avec morcellement des contrats, en temps partiel (souvent forcé et souvent féminin mais plus toujours), la distance entre le domicile et le lieu de travail en lien avec la prise en charge ou non du coût de la mobilité, la faible existence de structures d'accueil de la petite enfance accessibles financièrement et géographiquement, la faiblesse des salaires (aller travailler peut coûter... quand il s'agit de compter à l'euro prêt pour boucler le mois ce n'est pas admissible), la flexibilité du travail (de nuit, avec horaire donné d'une semaine à l'autre, parfois du jour au lendemain) qui empêche toute organisation familiale, et tout cela sans réflexion sur les équilibres familiaux nécessaires également et peut-être encore plus dans les familles appauvries. Aujourd'hui, toutes les familles sont en devoir de réussir leur vie professionnelle et leur famille... mais à partir de quelles ressources et atouts de départ ? Les inégalités de situations face à ce postulat sont très peu prises en compte et conduisent à de grands échecs qui confinent certains parents à l'échec professionnel et/ou familial, mécanisme contraire à toute évolution et émancipation ;
- L'a priori de la confiance dans les parents est trop peu à l'œuvre, l'a priori de la confiance dans la norme moyenne est trop à l'œuvre. La faiblesse de parents face à leurs enfants compte tenu de la privation de ressources matérielles, immatérielles, relationnelles et naturelles de façon durable peut effectivement les conduire vers des difficultés certaines dans la prise en charge de leurs enfants. Le temps et la confiance, la compréhension de la relativité des choses, la conviction qu'ils font le mieux qu'ils peuvent avec les ressources dont ils disposent, l'ouverture à « d'autres manières de faire non néfastes » sont des éléments de base qui permettent aux familles d'oser nommer leurs faiblesses et leurs difficultés et donc d'accepter un accompagnement respectueux où ils restent en permanence « l'acteur central ». Il y a là un travail important à faire au niveau des représentations et préjugés émanant de professionnels et de services, ceux-ci étant néfastes à toutes formes de collaborations constructives, de co-constructions et provoquant le repli frileux préjudiciable aux familles. Ces dernières auront tendance « à fuir » toute forme d'ingérence évaluée comme non-respectueuse de tout ce qu'elles mettent en œuvre pour « s'en tirer »... et cela se retournera le plus souvent contre elles ;
- La monoparentalité, réalité sociologique non contestable, constitue un risque d'appauvrissement réel d'un ou des deux parents, constitue une installation dans la pauvreté durable si la situation de départ était déjà précaire. Il est indispensable de prendre en compte cette composante si l'on veut agir réellement sur la réduction de la pauvreté. Le RWLP pense qu'une priorité doit être accordée aux familles monoparentales. Une collaboration entre le RWLP et la Fondation Roi Baudouin est en cours à ce sujet.²²

²² Voir note en annexe concernant la recherche-action sur les familles monoparentales réalisées par le RWLP en partenariat avec le Fondation Roi Baudouin.

6. Des points d'attention majeurs

Bien-être au service du Bien-Vivre

Lutter contre l'appauvrissement des enfants est une condition nécessaire pour que les enfants accèdent au bien-vivre, puissent se projeter dans l'avenir, et soient épargnés du risque de la spirale de la reproduction de la pauvreté. Si les indicateurs de bien être viennent étoffer la connaissance des besoins à rencontrer pour les enfants et leur famille, et ainsi conduire à des recommandations spécifiques, ils doivent être étroitement articulés avec les éléments qui favorisent la lutte contre l'appauvrissement structurel qui confine des familles à vivre durablement dans la pauvreté.

Aux yeux des militants/témoins du vécu, la question du bien-être trouve sa place dans le champ de l'organisation collective et communautaire de la société : recréer des liens sociaux, des solidarités interpersonnelles et collectives. Ces solidarités (garde d'enfants, prêt de matériel, visite de personnes âgées, épargne mutualisée, encadrement d'activité pour enfants et jeunes, soutien scolaire bénévole, projets co-construits autour de processus participatifs, SEL, etc.) sont importantes. Les favoriser, les stimuler, les retisser peut contribuer à une réelle amélioration du bien-vivre des familles et des enfants dans la collectivité. De telles initiatives localisées, à taille humaine, font souvent partie d'interventions « réparatrices » ou compensatoires, reposant sur l'inventivité des populations et mises en place en grande partie par celles-ci. La plupart du temps, c'est le déficit des politiques structurelles défailtantes qui pousse à la mise en place de ces initiatives. Sur le terrain, le RWLP constate des risques de dérives si l'animation collective et communautaire vise uniquement à ce que les enfants « souffrent moins et se sentent un peu mieux » tout en continuant à disposer de moins d'atouts, d'outils et de perspectives d'avenir. Des expériences de terrain montrent que ce type de (dis-) fonctionnement dans certaines associations et services publics s'installent. Deux exemples à l'appui parmi bien d'autres : Une jeune fille aînée d'une famille très précaire veut faire des études après tout un cheminement d'accompagnement dans l'associatif et voici la réponse qu'elle reçoit d'un CPAS : « *C'est bien que tu en sois là, mais puisqu'il y a peu d'argent à la maison fais tes études en promotion sociale et travaille !* ». Alors qu'elle est la locomotive « pour l'avenir » de toute une fratrie ! Autre exemple : les livres de seconde main sont toujours bons pour des enfants lors d'une animation de rue comme s'ils n'avaient pas besoin de lire ce que les autres enfants lisent aujourd'hui !

Pour ces raisons, inscrire ces processus liés au bien être dans une vision institutionnelle et politique reste indispensable pour modifier les choses durablement et en profondeur avec la famille comme acteur central, premier partenaire et indispensable allié. Il est donc impossible de dissocier la notion de bien-être du combat pour l'accès à des droits collectifs dont les parents et familles pourront faire un usage libre et émancipé, soit posant des choix en toute autonomie avec et pour leurs enfants, ceci pour que leurs enfants connaissent le bien-vivre en-dehors de la spirale de l'appauvrissement.

Lorsque des bonnes réponses émanent de la population avec l'associatif

Les démarches collectives et communautaires portées par l'associatif et/ou des particuliers conduisent parfois à l'émergence d'initiatives, de services pertinents qui prennent en compte de façon adéquates les besoins des familles appauvries. En l'occurrence, certaines de ces initiatives (garde d'enfant par exemple) remplissent des missions qu'il serait souhaitable que l'Etat assume à travers les services publics et/ou en dotant l'associatif des moyens pour le faire. Il serait donc souhaitable que lorsque l'innovation associative et/ou citoyenne est pertinente et adaptée notamment aux familles appauvries, l'Etat en reconnaissance le bénéfice social et la valeur en apportant son soutien financier et/ou en le reconnaissant dans le cadre d'une politique publique. Outre le financement structurel, en reconnaître la valeur d'exemple devrait conduire à construire l'essaimage. Un exemple : La Maison ouverte²³.

Il n'existe pas de culture de la pauvreté

Travailler avec des familles qui vivent dans la pauvreté impose de se départir d'une vision communautariste culturelle de la pauvreté. Il n'y a pas de culture de la pauvreté, il n'y a donc pas de culture de la pauvreté à préserver. Il y a des enfants et des familles en situation d'appauvrissement durable qui sont comme tout un chacun traversés par des cultures. Ce qui les détermine comme groupe opprimé et donc appauvri est d'ordre socio-économique (privations d'accès aux différentes Richesses). L'objectif est donc bien d'éradiquer la pauvreté en associant les personnes affectées par celle-ci dans leur vie et de reconnaître leur investissement dans la collectivité.

Le lien parental

Le bien-vivre en faveur des enfants ne peut en aucun cas se construire a priori sur des ruptures avec les parents et/ou la fratrie ou la grande famille. Il y a donc lieu d'initier des projets et de compléter les dispositifs publics, associatifs, collectifs et communautaires, par des « outils » et des ressources financières et relationnelles qui permettent aux parents de garder leur place d'acteurs centraux. On peut comprendre qu'il y ait des circonstances dues au vécu dans la pauvreté durable qui nécessitent « du rattrapage lié au bien-vivre » pour des enfants. C'est pourquoi « ce manque à combler » doit être fait avec doigté pour ne pas créer de rupture fondamentale que les enfants devront de toute façon porter tout au long de leur vie.

Pour favoriser cela, les militants/témoins du vécu plaident pour des projets de petites dimensions, nombreux, avec une ouverture d'esprit et de conception pour autant que la sécurité minimale en fasse partie, dans la proximité géographique avec les familles, pour donner la chance à la chance en faveur du bien-vivre pour les enfants et les familles.

²³ Une analyse de cette association a été réalisée par Jacqueline Fastrès de l'ASBL RTA sous le titre « Un espace de transversalité, la Maison Ouverte à Marchienne-Docherie ». Cette analyse est disponible sur : <http://www.rta.be/intermag/images/stories/pdf/EtudeMaisonOuvverte.pdf>

L'étroite imbrication entre les ressources financières des ménages et les autres ressources immatérielles, relationnelle et naturelles sont donc indissociables. Le bien-vivre de l'enfant seul ne sera que peu opérant et non pérennisé s'il ne se construit pas sur un bien-vivre accru du milieu, et donc sur une élimination des éléments qui concourent à une précipitation vers l'appauvrissement ou un maintien dans la pauvreté durable.

La pauvreté générationnelle

Il n'existe pas de pauvreté générationnelle. Il existe par contre la pauvreté durablement installée dans des familles qui conditionnent les manières de vivre.

La transmission générationnelle est effective dans tous les milieux, pas plus ni moins dans les familles appauvries. Il est toutefois clair que les enfants qui grandissent dans une famille pauvre adoptent les manières de vivre qui correspondent aux possibles dans la famille, en ce compris des comportements pour moins souffrir des manques et des phénomènes d'exclusion, y compris des comportements de débrouille nécessaires à la survie.

C'est la société qui a la responsabilité d'agir vite pour empêcher l'appauvrissement durable des familles de façon à ce que les enfants n'en subissent pas les conséquences. L'intelligence de survie des familles et des enfants est beaucoup plus importante et pertinente qu'il n'y paraît pour « tenir ».

Toutefois lorsque la situation se dégrade fortement, il peut y avoir des seuils de privation et de souffrance trop intenses qui ne permettent plus de rebondir et qui réduisent significativement les atouts des enfants et de leurs familles. Le RWLP pense que la société a le devoir d'agir pour que cette dégradation ne puisse plus exister.

Des recommandations et propositions pour contribuer au développement d'un Plan de lutte contre l'appauvrissement des enfants

Les solutions proposées par le RWLP reposent sur les recommandations, fruit du travail des personnes en situation de pauvreté à travers les Réseaux de lutte contre la pauvreté en 2011. Ces recommandations portent sur les politiques structurelles que les familles estiment essentielles pour sortir de l'appauvrissement et de la pauvreté : LE REVENU, L'EMPLOI, LE LOGEMENT, LES SERVICES. Les 3 recommandations de BAPN²⁴ en 2011 concernant les familles

Revendication 1 : Haut les bas revenus !

Inadmissible qu'un revenu trop bas oblige les familles à concentrer la plupart de leurs temps et énergies à gérer la survie, à chercher des solutions pour les situations difficiles dans lesquelles elles se retrouvent, limitant ainsi les perspectives d'avenir. Chaque famille doit pouvoir disposer d'un revenu adéquat qui rend possible une vie digne, émancipée et libre.

Revendication 2 : Accès aux services de qualité !

Beaucoup d'enfants et de jeunes issus de familles pauvres sont confrontés à la privation d'accès aux services nécessaires au développement, au bien-être et la sérénité. Une alimentation saine, un logement de qualité et l'accès à l'énergie, les soins de santé, l'accès à l'enseignement adéquat et à la mobilité, ... constituent les conditions de base d'une vie décente pour lesquelles les familles ne devraient plus se battre. Aux difficultés financières, s'ajoute le problème de la discrimination. Ces enfants subissent une double discrimination, vivant la pauvreté et la privation dans la famille, et devant subir les conséquences de cette pauvreté dans la société.

Cette violence quotidienne se traduit notamment par un contrôle et des charges administratives croissantes. Ces rejets, affronts et justifications au quotidien n'ont de cesse de dégrader la confiance que les jeunes et les familles pauvres ont en eux et entravent davantage encore l'accès aux services.

Revendication 3 : Accès au marché du travail !

L'emploi reste un levier essentiel pour sortir de la pauvreté s'il offre certaines garanties : l'offre d'emploi doit être réaliste et sur mesure, du soutien doit être organisé dans un climat sécurisant, le contrat doit être durable et le revenu correct. Les jeunes sont particulièrement fragiles face à l'emploi aujourd'hui: ils ont presque trois fois plus de risque de tomber au chômage. En mars 2011, 20,7% des jeunes en Belgique se retrouvent au chômage. Les jeunes

²⁴ Voir aussi le site internet de BAPN (Réseau belge de Lutte contre la Pauvreté) : www.bapn.be. Le RWLP a particulièrement travaillé sur la revendication 2. Les revendications complètes sont consultables en ligne.

ne peuvent payer la note. Personne ne peut se résoudre à parler de « génération sacrifiée » sur l'autel de la crise et/ou du système capitaliste.

Les 3 recommandations du RWLP²⁵ en 2011 concernant les familles

Habiter quelque part, une condition pour se lancer dans la vie.

Le mal-logement, l'impayable-logement, la perte de logement, l'errance et le non-logement s'installent tous les jours un peu plus dans la vie des personnes qui connaissant la pauvreté, l'appauvrissement, un trop faible niveau de ressources.

La qualité, les conditions d'accessibilité, les prix, le type d'énergie et les exigences des pouvoirs publics à ce sujet, les attitudes discriminatoires posent problème dans l'accès au logement privé. La qualité, la pénurie, le calcul des loyers liés aux évolutions des familles, l'inadéquation entre les besoins des familles et l'offre posent problème dans l'accès au logement social.

La spéculation immobilière, l'exploitation de la misère par des propriétaires peu scrupuleux, la crise financière mondiale pèsent aussi très lourdement sur l'accès à un logement pour tous. Et lorsque les personnes, confrontées à la pénurie de logements accessibles, « auto-construisent » une solution palliant ainsi au déficit des politiques publiques en la matière, celles-ci se heurtent frontalement aux réglementations en vigueur qui limitent leur pouvoir d'initiative (logement solidaire confronté à la non-individualisation des droits, occupation de logement trop petit/en mauvais état confronté aux normes de salubrité, logement dans des campings et parcs résidentiels ou squat confronté aux réglementations en terme de logement, tourisme et aménagement du territoire). Des réglementations et certaines aides publiques a priori bien intentionnées, peuvent se révéler inadaptées par rapport à la réalité actuelle, pire deviennent des obstacles de plus pour les personnes qui cherchent à « habiter quelque part ».

Malgré la création/rénovation de logement, la création de démarches d'accompagnement, d'aides diverses (trop souvent complexes ou qui n'atteignent pas les personnes qui en ont le plus besoin) la situation stagne.

Tout est trop lent. Des personnes âgées, des adultes, des familles et des enfants en font les frais tous les jours.

²⁵ Voir aussi sur le site du RWLP (Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté) : www.rwlp.be.

Revendications 1.

Pour l'individualisation des Droits pour les jeunes et les familles !

Une condition pour « habiter quelque part », en famille, avec un grand-parent ou avec d'autres jeunes, de façon solidaire.

Inadmissible que des jeunes soient sanctionnés au début de leur vie d'adultes en voie d'autonomisation, par l'accès à des ressources qui confinent à la dépendance à leurs familles ou à des services compte tenu de l'application du taux cohabitant. Inadmissible que le taux cohabitant augmente la discrimination de jeunes qui devraient être les plus soutenus pour se lancer dans la vie. Inadmissible que le taux cohabitant rende des parents dépendants de leurs enfants à un moment donné de leur vie. Inadmissible que le taux cohabitant réduise les solidarités naturelles intrafamiliales ou extra-familiales spontanées pour disposer d'un logement.

Ceci dans un contexte où la crise du logement (pénurie et coût) est énorme, le coût de l'énergie est très problématique, les allocations de chômage/les allocations sociales/trop souvent le revenu du travail n'atteignent même pas nécessairement le seuil de pauvreté !

Le RWLP demande l'individualisation des droits pour tous, applicable d'urgence pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans, pour donner une chance égale à chaque jeune de se lancer dans la vie sans que le logement ne constitue un premier obstacle insurmontable.

Revendications 2.

Un accompagnement de qualité adapté pour les jeunes adultes de 16 à 25 ans !

Tout particulièrement en rapport avec le logement car « Habiter, c'est bien plus qu'un toit, même si cela passe nécessairement par un toit ».

Trop de jeunes « se vivent et/ou se retrouvent dans le vide » après un accompagnement soutenu dans le cadre de l'aide à la jeunesse suite à un hébergement dans le secteur. Pour d'autres la sortie de prison, la procédure d'accueil dans le cadre de la demande d'asile, pousse parfois jusqu'à la rue qui devient leur « lieu de vie », ou dans l'errance « de chez l'un à chez l'autre !

Favoriser des dispositifs transversaux intersectoriels nouveaux à partir de ce qui existe s'impose pour rencontrer les réalités de vie des jeunes dans leurs rythmes, atouts, limites et possibles. Les clivages institutionnels, administratifs et financiers (tant au sein d'un même niveau de pouvoir qu'entre niveaux de pouvoirs différents) limitent de telles mises en projets. Ce sont l'audace et l'expérimentation qui conduisent certaines associations à développer des démarches audacieuses pour rencontrer les besoins des jeunes.

Cette sectorisation pèse particulièrement lourd en ce qui concerne le logement qui constitue la première très grosse difficulté à laquelle se confronte le jeune qui a vécu durant un certain temps dans le cadre d'un hébergement « institutionnel ».

Le RWLP demande que la transversalité indispensable, réclamée par les acteurs de terrain et pratiquée par certains dans des conditions difficiles, impose une organisation administrative simplifiée et un financement transversal émanant des pouvoirs publics des différents niveaux de pouvoir.

Revendications 3.

D'urgence, accès à un logement pour toutes les familles avec plusieurs enfants !

Par l'augmentation du nombre de logements familiaux, par la révision de la norme de surpeuplement.

Le manque de logements de qualité accessibles aux personnes en situation de pauvreté/appauvries est d'autant plus criant quand il s'agit de trouver à loger une famille avec plusieurs enfants. Le marché locatif privé est souvent inabordable pour ces ménages. La multiplication des divisions de bâtiments en petits logements aggrave la situation en diminuant l'offre de maisons unifamiliales disponibles à la location. Dans le cadre des logements sociaux, le manque de logements adaptés aux familles avec enfants se traduit par des listes d'attente sur plusieurs années. La réalité de l'augmentation importante de familles monoparentales et de familles recomposés augmente la problématique et l'obligation à créer des solutions.

Le RWLP demande que la norme de salubrité en matière de logement liée au surpeuplement soit re questionnée en fonction de la réalité actuelle. Bien que centrée sur une bonne intention du législateur pour satisfaire un besoin légitime d'espace et d'intimité des familles, celle-ci contribue régulièrement à aggraver la situation des familles les plus précarisées par une « expulsion inadéquate », ou par l'impossibilité pour un parent de pouvoir héberger/loger ses enfants chez lui.

En second lieu, le RWLP invite à investir sur l'enseignement avec les recommandations énoncées notamment dans le manifeste²⁶ sur l'école auquel le RWLP a participé

L'enseignement doit donner la chance à tous les enfants

Si le RWLP est favorable à toutes les recommandations énoncées dans le manifeste, il met particulièrement au travail les deux premières recommandations.

- **Assurer la gratuité effective de l'enseignement fondamental en premier lieu, puis de l'enseignement secondaire ;**
- **Réformer la formation de base et continuée des enseignants afin d'y placer l'enfant au centre de la réflexion. Une place de choix doit être réservée à l'approche sociologique des milieux populaires. Organiser des stages dans des associations qui travaillent avec des familles en situation de pauvreté ;**
- **Assurer un repas gratuit de qualité pour tous les enfants dans l'enseignement fondamental ;**
- **Refonder prioritairement l'enseignement maternel et primaire pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle d'émancipation sociale et « d'accroche scolaire positive » ;**

²⁶ Op sit.

- Interdire légalement, dans tous les cas, l'exclusion des élèves de l'enseignement fondamental ;
- Assurer à l'enfant qui rencontre des difficultés d'adaptation pédagogique, un soutien adéquat, avant tout au sein de l'école (soit intégrer la remédiation dans la journée scolaire) ;
- le cas échéant, par une aide extérieure. La réorientation scolaire d'un enfant ne peut avoir lieu que si elle s'inscrit dans une dynamique positive pour l'enfant et pas pour des raisons de relégation ;
- Aménager le temps de travail et les missions des enseignants en tenant compte des collaborations nécessaires avec les autres acteurs de l'éducation et de l'animation qui font de l'enseignement un métier collectif ;
- Veiller à une meilleure intégration de l'école dans les quartiers, en termes d'aménagement des voiries, de propreté, d'accessibilité, de rencontre entre ses acteurs résidants, associations, institutions.

En troisième lieu, si des services spécifiques doivent être mis en place pour des familles appauvries, tout doit être fait pour associer les parents, éviter la rupture avec le milieu familial, éviter toute disqualification des parents. Pour cela, il faut favoriser les services de proximité, qui associe le milieu familial, qui repose sur un travail à long terme

1. L'accueil de la petite enfance

Le RWLP préconise des services du type **La Maison Ouverte**²⁷ : accueil de l'enfant et des parents dans une vision pluridisciplinaire, au sein du quartier (soit dans la proximité et le cadre sociologique de vie des familles), qui apporte à la fois un service (le garde de l'enfant) et un processus « éducatif » évolutif tant pour l'enfant que pour les parents partant de leurs ressources (moments d'animation enfants/parents, apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les parents pour qui c'est nécessaire, accompagnement psychologique au besoin, construction/accompagnement du passage vers l'enseignement maternel, etc.).

Ce type d'associations d'accueil de la petite-enfance qui travaillent de façon holistique doit favoriser la mixité sociale et accueillir des familles dont les parents travaillent et dont les parents ne travaillent pas.

Il est important de lutter contre toutes formes d'éloignement familial pour cause de pauvreté et/ou de modes de vie différents. Et si cet éloignement familial est occasionnellement nécessaire, il ne peut jamais exister pour l'unique raison de la pauvreté matérielle des familles, et un travail doit être réalisé avec la famille sur sa propre progression pour favoriser un retour en famille et/ou un lien familial dans une forme ou une autre la plus rapide possible.

2. Loisirs, culture et sport

Le RWLP préconise un accès totalement gratuit aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour les enfants et jeunes de familles appauvries tant que cela est jugé nécessaire, soit jusqu'à ce que les parents puissent intégrer cette prise en charge de façon raisonnable dans le budget familial.

Pour ce faire, il est indispensable de mettre autour de la table les différents acteurs investis dans les secteurs du sport, de la culture et des loisirs, en lien avec les acteurs de l'aide sociale, pour intégrer un processus au sein d'un Plan global de lutte contre l'appauvrissement des enfants.

²⁷ Op sit.

Il sera aussi nécessaire de travailler la formation des travailleurs/animateurs de ces secteurs, ainsi que d'intégrer l'intérêt préventif de la participation à de telles activités dans les espaces de prévention santé et autres lieux fréquentés par les familles et les enfants.

3. Les familles monoparentales

Comme évoqué ci-dessus dans le document, les familles monoparentales doivent être au centre des préoccupations pour lutter contre la pauvreté des enfants.

Le RWLP renvoie à la note de travail ci-annexée²⁸.

²⁸ La note projet sur la monoparentalité (Annexe 3)

ANNEXE 1 : Publications du RWLP et documents dans lesquels le RWLP s'est impliqué activement

Textes/publications et Médias auxquels le RWLP a collaboré.

Publications enfance, jeunesse et familles :

Le Prix du Pain, reportage réalisée par Yves Dormes, 2012 : http://www.cinergie.be/film/prix_du_pain_le

Comment vivent les enfants pauvres en Belgique ?, reportage réalisé par Olivier Corroenne et Chergui Kharroubi, 2012 : http://www.rtb.be/video/detail_questions-a-la-une-comment-vivent-les-enfants-pauvres-en-belgique-extrait?id=1779377

Comment contribuer à la Réduction des Inégalités sociales, DVD réalisé par RTA sous l'égide de l'ONE, du DGDE et de la DGAJ, 2011.

La Pauvreté touche-t-elle beaucoup d'enfants ?, Les Niouzz, le 29/11/2012 :

http://www.rtb.be/ouftivi/grands/niouzz/article_dans-les-niouzz-ce-jeudi-29-novembre?id=7880032

A Vos Droits Unicef Belgique du 4 novembre 2011

Familles pauvres et professionnels : quelques éléments pour penser leur relation, intervention de Christine Mahy dans le cadre de formations dispensées au secteur de l'Aide à la Jeunesse, 2011 : <http://www.enlignedirecte.be/categorie/colloques-seminaires/>

« **Une Jeunesse en Rade : Exclusion et inclusion chez les nouveaux pauvres** », dossier in Politique, n°68 – janvier-février 2011, Bruxelles, p.12-42.

Parents pauvres au quotidien par C. MAHY et **Laissez-nous vivre nos rêves** par P.DOYEN in POLITIQUE revue de débats pages 39 à 42 et pages 14-15 n° 68 jan-fév 2011

« **What do you think ?** », UNICEF Belgique, juin 2010 (64 + 41 + 34 pages) <http://www.unicef.be/fr/page/what-do-you-think>

Trio (Spain, Belgium, Hungary) Declaration of the UE Belgian Presidency Conference : Roadmap for a Recommendation on Child Well-Being, September 2010 (56 pages) http://www.eurodiaconia.org/images/stories/Our_work/poverty/Background_Paper_to_the_EU_Presidency_Conference_EN.pdf

Des Images pour Accompagner les Parents au Quotidien, fiches ONE – CERA, 2010 [http://www.one.be/index.php?id=761&tx_ttnews\[tt_news\]=106&tx_ttnews\[backPid\]=553&cHash=95830c0451](http://www.one.be/index.php?id=761&tx_ttnews[tt_news]=106&tx_ttnews[backPid]=553&cHash=95830c0451)

Jeunes et Mobilité, un luxe ?, publication du Bureau International Jeunesse suite au séminaire du 3 juin 2010 à Namur

Paroles de rue : Les Recommandations et liste des participants, Dynamo International, le 18 novembre 2010 <http://www.travail-de-rue.net/files/files/Forum-2010/Recommandations/recommandations-forum-2010-fr.pdf>

« **Manifeste : Pauvreté et école, quelles priorités ?** », DGDE, août 2010. <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=3043>

« **Recherche qualitative participative sur le Vécu d'Enfants de 6 à 12 Ans vivant dans la Pauvreté en Communauté française** », Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, septembre 2010 (139pages) http://www.oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oiejaj/upload/oiejaj_super_editor/oiejaj_editor/pdf/Enfants%20en%20pauvre%20-%20Rapport%20final%20-%20Sonecom.pdf

Rapport annuel 2009-2010, Délégué Général aux Droits de l'Enfant, novembre 2010 (98 pages) http://www.dgde.cfwb.be/fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/rapport_annuel_2009-2010.pdf

« **Dans le Vif du Sujet : Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et les familles** », Délégué Général aux Droits de l'Enfant, 20 novembre 2009 (94 pages) http://www.dgde.cfwb.be/fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/rapport_pauvrete_12_.pdf

Autres publications :

Lutte contre la pauvreté : pour ne pas se tromper de combat , article de Jacqueline Fastrès et Christine Mahy, le 15/10/2012 dans InterMag : <http://www.intermag.be/index.php/lien-champ-politique/376-lutte-contre-la-pauvrete-pour-ne-pas-se-tromper-de-combat>

Une Europe qui offre un avenir : Stratégie pour une croissance durable au-delà de 2010, BAPN
http://www.rwlp.be/images/PUBLICATIONS/Une_Europe_qui_offre_un_futur.pdf

Consultation européenne de Personnes sans Logement, Présidence Belge de l'Union européenne, octobre 2010
<http://europeanhomeless2010.eu/articles.php?lng=fr&pg=80>

Accès et Exercice des Droits au Logement, BAPN
http://www.rwlp.be/images/PUBLICATIONS/Droit_au_logement_-_BAPN_-_26-03-2010.pdf

Redessiner le Droit à la Santé, BAPN
<http://www.bapn.be/documents/publicaties/Redessiner%20le%20droit%20C3%A0%20la%20sant%C3%A9.pdf>

Rapport de la Table Ronde Emploi, Non-emploi et Pauvreté dans les grandes villes, BAPN, 10 septembre 2010
<http://www.bapn.be/documents/Thema's/Werk/2010-09-10%20Rapport%20Table%20Ronde%20Emploi%20non-emploi%20et%20pauvret%C3%A9.pdf>

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, Rapport 2008-2009, Lutte contre la pauvreté, Partie 2, Pour une approche cohérente de la lutte contre le 'sans-abrisme' et la pauvreté, pp. 56-66.
<http://www.luttepauvrete.be/publications/confpresse%20silcut/recommandations%20personnes%20sans%20abri.pdf>

Peut-on lutter contre la désaffiliation sociale par une politique d'emploi appropriée?, recherche réalisée par l'asbl RTA à la demande du SPP Intégration sociale, octobre 2010
<http://www.intermag.be/images/stories/pdf/etude-miroir-vagabond-fr.pdf>

Au-delà des Frontières, de Jean-Marc DELIZEE Editions Couleur Livres Charleroi

Comment contribuer à la réduction des inégalités sociales dans le champ socio-éducatif ? DGDE Juin 2011 :
http://www.dgde.cfwb.be/fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/rapport-seminaire-DEF-light.pdf

2010 : Vers un nouveau pacte social (9ème rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté – 25 et 26 juin : <http://www.eapn.eu/fr/nouvelles-a-publications/nouvelles/nouvelles-eapn/1942-report-of-the-9th-meeting-of-people-experiencing-poverty-is-out->

2010 rapport de la commission européenne – EAPN : <http://www.eapn.eu/fr/nouvelles-a-publications/publications/prises-de-position-et-rapports-deapn?start=30>

10ème rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté (Emploi, travail et boulots) EU-EAPN : <http://www.eapn.eu/fr/nouvelles-a-publications/nouvelles/nouvelles-eapn/2490-10th-european-meeting-of-people-experiencing-poverty-employment-work-jobs>

Interventions audio et vidéo :

Comment va-t-on réinventer notre rapport au travail ?, reportage réalisé dans le cadre du projet « Bénévoles, et vous, pourquoi travaillez-vous ? », décembre 2012 : <http://blog.lesoir.be/benevoles/2012/12/25/comment-va-t-on-reinventer-notre-rapport-au-travail/>

"La dégressivité des allocations de chômage" - Canal C - 12/11/2012
http://www.canalc.be/index.php?option=com_content&view=article&id=100003021&

"Richesses financières ou richesses des populations" - Canal C - Interview de Christine MAHY - 09/03/2012
http://www.canalc.be/index.php?option=com_content&view=article&id=100001011&Itemid=109
Retrouver les vidéos de cette journée sur : <http://www.intermag.be/index.php/conference-du-12-mars-2012>

Interview de Christine Mahy, présidente de réseau belge de lutte contre la pauvreté dans l'émission Questions à la Une de la RTBF diffusée le 22 février 2012 http://www.rtbf.be/tv/emission/detail_questions-a-la-une?id=25

Participation de Christine Mahy à l'émission RTBF « Mise au Point » du dimanche 12 février 2012
http://www.rtbf.be/tv/revoyr/detail_mise-au-point-du-12-02-2012?catchupId=12-TIMDF100-006-PR-1&serieId=12-TIMDF100-000-PR#tv_content

Oser la Démocratie - Dans ma commune, je, tu, nous luttons ensemble contre la pauvreté !, 2012 :
<http://vimeo.com/49441609>

TV Lux, visite des eurodéputés à Melreux, 2010 :
<http://www.tvlux.be/joomla/index.php/component/content/article/188/6130>

TV Lux, lanternes contre la pauvreté à Bruxelles, 2010 :
<http://www.tvlux.be/joomla/index.php/component/content/article/188/6185>

Carrefour pauvreté du CDH, 2010 : <http://www.youtube.com/watch?v=i0yQjHLI5DY>

Journée mondiale de refus de la misère, clip BAPN, 2010 : <http://www.youtube.com/watch?v=w3g4v129KZc>

Interview de Christine Mahy, présidente du réseau belge de lutte contre la pauvreté sur DW-WORLD.DE, 2010 : http://www.dw-world.de/popups/popup_single_mediaplayer/0,,5177161_type_audio_struct_11819_contentId_5178339,00.html

Intervention de Clôture de l'Année européenne de Lutte contre la Pauvreté, 2010 :
<http://scic.ec.europa.eu/str/index.php?sessionno=6f4920ea25403ec77bee9efce43ea25e>

Verviers : la pauvreté, une réalité ? Quelle réalité ? Reportage Télévesdre sur journée organisée par Vivre Ensemble
http://www.televesdre.eu/site/index.php?iddet=7901&id_surf=&idcat=89&quellePage=999&surf_lang=fr&id_menu=89

Interview Entrepreneure de Christine Mahy par Michel Visart RTBF « Le Droit au Travail, c'est pour Tous » : http://www.rtbf.be/info/economie/detail_entrepreneure-le-droit-au-travail-c-est-pour-tous?id=7513123#newsAudiosPane

2ème forum international des travailleurs de rue 30 octobre 2010 <http://www.enlignedirecte.be/colloques-seminaires/paroles-de-rue-la-video-du-forum/>

RWLP : groupe de parole pauvreté/précarité (2009) <http://www.enlignedirecte.be/colloques-seminaires/paroles-de-rue-la-video-du-forum/>

http://www.canalc.be/index.php?option=com_content&view=article&id=100001011&Itemid=109 : **l'invitée sur Canal C.**

Articles :

Et en tout cas "pas de pitié pour la pauvreté" - La Libre.be - 14 novembre 2012

http://www.rwlp.be/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=28&Itemid=153

"L'austérité, une machine à fabriquer des pauvres" - Vivre Ensemble - Le Soir - 2 novembre 2012 - Carte Blanche

http://www.rwlp.be/index.php?option=com_content&view=article&id=123:l-austerite-une-machine-a-fabriquer-des-pauvres-vivre-ensemble-le-soir-2-novembre-2012-carte-blanche&catid=28&Itemid=153

"Dégressivité des Allocations de Chômage" - réaction de l'ACRF - novembre 2012

http://www.rwlp.be/index.php?option=com_content&view=article&id=122:dregressivite-des-allocations-de-chomage-reaction-de-l-acrf-novembre-2012&catid=28&Itemid=153

"L'austérité est à notre porte" - Martine VANMEULEBROUCKE - Le Soir - 1er octobre 2012

http://archives.lesoir.be/%AB-l-austerite-est-a-notre-porte%BB_t-20121001-0243NV.html?queryand=christine+mahy&queryor=pauvret%E9+&firstHit=0&by=10&when=-1&begYear=1989&begMonth=01&begDay=01&endYear=2012&endMonth=11&endDay=08&sort=datedesc&rub=TOUT&pos=2&all=100&nav=1

Des Pistes qui font peur à ceux qui voient prospérer la Pauvreté - Le Soir - Stéphane DETAILLE - 3 novembre

2012 http://archives.lesoir.be/des-pistes-qui-font-peur-a-ceux-qui-voient-prosperer-la_t-20121103-025KDP.html?queryand=christine+mahy&queryor=pauvret%E9+&firstHit=0&by=10&when=-1&begYear=1989&begMonth=01&begDay=01&endYear=2012&endMonth=11&endDay=08&sort=datedesc&rub=TOUT&pos=0&all=100&nav=1

« **Le plan Habitat Permanent jette le bébé avec l'eau du bain** » – Fédération Inter-Environnement Wallonie 14/02/2012 www.iewonline.be

Interview de Christine Mahy pour la Société wallonne du Logement

http://swl.wallonie.be/index.php?option=com_content&view=article&id=332%3Aalutte-contre-la-pauvrete&catid=99%3Anewsletter&Itemid=327

« **Derrière les démunis** » interview de C. Mahy dans Le Soir du 8 mars 2012 p.23

« **La pauvreté au menu du 12 mars** » interview de C. Mahy dans l'Avenir du Luxembourg du 8 mars 2012 p. 3

http://www.lavenir.net/Article/Detail.aspx?articleID=DMF20120308_00128255 : « **la pauvreté au menu du 12 mars** » (2012)

« **Le logement c'est la priorité absolue** » dans la Libre.be interview de Christine Mahy

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/verso/667434/le-logement-c-est-la-priorite-absolue.html>

Article Province de Luxembourg

http://www.province.luxembourg.be/provlux/provlux_fr_themes/social/2010-annee-de-lutte-contre-la-pauvrete/rencontres-avec-des-temoins-du-vecu/temoins-du-vecu-la-pauvrete-infantile-rencontre-avec-plusieurs-mamans.html

Accéder aux droits pages 63 à 69 par C. MAHY in Les Hors-Série de POLITIQUE n° HS17 octobre 2011

24/05/2011 - « Les pauvres SONT de la politique... comme tout le monde » suite à une rencontre débat du 17-11-2011 organisée par la FCSS, le FS et Alter Echo www.cbcs.be

Interview de Christine Mahy in Contrastes « Pauvreté : tolérance zéro » p.9 « Le pauvre est un super citoyen » <http://www.equipespopulaires.be/spip.php?article1423>

http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20120312_00129909 : « **Valoriser la richesse par l'argent** » - « **On attend des pauvres qu'ils soient des citoyens parfaits** » - « **Il faut arrêter avec l'illusion de l'emploi.**

Le Pauvre est un super Citoyen, in Contrastes, Les Equipes Populaires, septembre-octobre 2010.

Liens utiles :

Le site du RWLP : <http://www.rwlp.be/>

Le RWLP participe activement aux travaux du Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN) et aux travaux du Réseau Européen de Lutte contre la Pauvreté (EAPN)

BAPN : <http://www.bapn.be/>

EAPN: <http://www.eapn.org/>

ANNEXE 2 : Quelle politique de formation pour les futurs enseignants ?

Quelle politique de formation pour les futurs enseignants ? Proposition de recherche-action

1) Contexte

Le ministre Marcourt a jeté les bases d'une nouvelle politique de formation visant à harmoniser la durée des cursus, quel que soit le niveau auquel ils correspondent (enseignement maternel, primaire, secondaire inférieur). Cette proposition peut être saluée ne serait-ce que pour sa cohérence : il est en effet aberrant que les seuils-clés d'un apprentissage (comme l'entrée dans le système, la prise en compte des années charnières, les années déterminantes pour l'orientation...) soient confiés à des enseignants moins formés que les autres.

Cette harmonisation des durées implique évidemment une harmonisation des rémunérations.

Le ministre a indiqué que son coût serait compensé par une diminution de l'échec scolaire (dont le coût pour la collectivité est exorbitant).

Cette orientation implique cependant que pendant les deux années de formation supplémentaires qui sont prévues, on évite de **faire un peu plus de la même chose**, comme certains l'envisagent déjà.

Les politiques de formation à destination des enseignants sont en effet souvent conçues de l'intérieur du système, avec des effets de répétition (les acteurs de la formation continuée sont ainsi souvent les mêmes que ceux qui assurent la formation initiale). On a ainsi peu de chances de réduire les inégalités que le système produit...

Par ailleurs, la contribution en tant qu'**acteurs de la réflexion** de ceux que le système relègue, rejette ou exclut est très rarement sollicitée.

Les économistes Banerjee et Duflo l'ont récemment regretté, notamment à propos des politiques de santé et de formation :

« Lorsqu'on leur accorde une place, les pauvres figurent généralement comme les acteurs d'anecdotes tragiques ou édifiantes, des êtres dignes d'admiration ou de pitié, mais jamais comme une source de connaissance, ni comme des personnes qu'il importerait de consulter pour savoir ce qu'ils pensent, ce qu'ils veulent ou ce qu'ils font. (...) Dans *Repenser la pauvreté*, nous nous efforçons de mettre en lumière la richesse du savoir économique que l'on peut tirer de la compréhension de la vie des pauvres. (...) »²⁹.

Nous avons eu l'occasion de vérifier la pertinence de ce point de vue lors de notre implication dans l'initiative du Délégué Général aux droits de l'enfant, Bernard De Vos, qui a conduit à son rapport *Les incidences et conséquences de la pauvreté sur les droits des jeunes et des familles*. Un groupe de mères et de jeunes avait en effet été réuni par le Délégué général pour parler de leurs difficultés avec l'école. La capacité de ces acteurs de se mettre à la place des enseignants et de formuler des idées de soutien était extrêmement révélatrice.

2) Objet de la proposition

Notre proposition consiste à recueillir une diversité d'analyses et de propositions en matière de

²⁹A. Banerjee et E.Duflo, *Repenser la pauvreté*, Paris, Seuil, 2011, pp. 10 et 14.

formation des enseignants telles qu'elles peuvent être élaborées par des protagonistes qui sont situés aux confins du système ou qui en ont été rejetés. Ces protagonistes seront considérés comme des ressources pour formuler des propositions de réponses à la question : « qu'est-ce qui manque à la formation des enseignants pour qu'ils puissent être des ressourcees réelles pour enrayer l'échec en matière de scolarité ? »

Les groupes suivants sont envisagés :

- groupes de parents privés de la compréhension et de contacts avec le système scolaire en raison d'une insuffisance de capital social ou de capital culturel³⁰ ;
- jeunes en décrochage scolaire pris en charge dans une structure alternative (SAS) ou non (travail de rue) ;
- groupes d'élèves vivant leur scolarité sous la forme de la relégation ;
- jeunes majeurs qui sont sortis du système sans diplôme et qui sont engagés dans un cursus de formation (année citoyenne, EFT/OISP) ;
- mineurs étrangers non accompagnés.

Par souci heuristique, il semble également intéressant de rencontrer de jeunes enseignants qui ont quitté prématurément la carrière pour leur demander ce qui leur a éventuellement manqué dans leur préparation.

3) Méthodologie proposée

La technique des « focus group » semble la plus appropriée, du moins telle qu'elle a été définie par les sociologues de l'Ecole Supérieure des Mines, M. Callon et al. dans leur ouvrage *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*.

Une rencontre avec un groupe dure l'équivalent d'une journée (éventuellement répartie sur deux demi-journées).

Le temps est divisé en quatre périodes :

- mise à niveau du groupe sur les connaissances dont il aura besoin pour débattre ;
- exposé de la réflexion pour laquelle il est sollicité ;
- questions que la première phase pose aux participants ;
- partage d'expériences et analyses collectives ;
- élaboration de recommandations.

Des interviews individuelles pourront compléter cette récolte (notamment pour les jeunes enseignants).

4) Produits attendus

Quatre types de résultats seront produits :

- une analyse des données récoltées dans les différents groupes ;
- un recul réflexif sur ces données ;
- un croisement et une confrontation avec des références théoriques adéquates ;
- des recommandations tant en matière de contenus que de processus de formation à intégrer dans le nouveau cursus.

³⁰Lors d'une formation « générale » (français, sciences) organisée à l'intérieur d'une grande entreprise verrière dans une optique de qualification, les ouvriers ont déclaré qu'un des effets principaux était qu'ils pouvaient mieux s'impliquer dans le suivi scolaire de leurs enfants...

ANNEXE 3 : Approche structurelle de la lutte contre l'appauvrissement : le cas des familles monoparentales en Fédération Wallonie-Bruxelles

Approche structurelle de la lutte contre l'appauvrissement: le cas des familles monoparentales en Fédération Wallonie-Bruxelles

Contexte et objectifs

Les familles monoparentales sont à risque élevé de pauvreté. La monoparentalité n'est pas une réalité facile à cerner parce qu'elle peut recouvrir en partie des situations complexes et temporaires de recomposition familiale ou de garde alternée. Selon une estimation prudente de la Ligue des Familles³¹, au moins une famille belge sur dix est aujourd'hui en situation de monoparentalité, mais d'autres enquêtes avancent le chiffre de 15%. Ce qui est sûr, c'est que ce taux est en hausse régulière et que, quand il n'y a qu'un seul parent pour assurer l'éducation des enfants, c'est presque toujours une femme.

La situation de monoparentalité résulte souvent d'une séparation qui a fragilisé la situation financière du ménage : les ressources des anciens conjoints sont fractionnées alors que certains frais sont dédoublés. De plus, 13% des familles avec enfants ayant droit à une pension alimentaire, sont confrontées à un défaut de paiement³². Tout cela explique pourquoi le risque de pauvreté des familles monoparentales est plus de deux fois supérieur à la moyenne de la population belge.

Ces familles sont contraintes à de l'aide sociale morcelée, usante et stressante (ou inconnue ?), stigmatisante.

Le projet vise les familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale et/ou du chômage, d'un travail trop faiblement rémunérateur (souvent à temps partiel), contraintes de s'adresser à divers services et/ou associations pour obtenir des aides financières/matérielles/services pour compenser « le trop peu pour vivre et pour organiser la vie ».

Les objectifs du travail sont :

1. d'explorer la faisabilité d'un soutien structurel émancipateur et respectueux de l'autonomie et des capacités familiales
2. de stimuler le débat politique sur ce sujet
3. de proposer des alternatives

Ceci devrait avoir des conséquences positives à terme pour l'ensemble de la famille, et de ce fait sur les enfants.

Le travail comportera un volet qualitatif développé par le RWLP, et un volet quantitatif avec modélisation d'alternatives possibles réalisés par un acteur comme le CSB et/ou le Bureau Fédéral du Plan (contacts en cours).

³¹ 'Séparation et risque de pauvreté', Service d'études de la Ligue des Familles, mai 2011

³² 'Budgettaire impact van de toekenning van de voorschotten door de Dienst voor alimentatievorderingen', Pacolet & De Wispelaere, 2012 – Recherche commanditée par le Service des créances alimentaires (SECAL)

Objectifs opérationnels

1. Identifier les profils des ‘familles monoparentales’ et les évolutions sur base de données représentatives

- ⇒ **Consulter le CSB** ; étude en cours sur le ‘Sociaal Staat Vlaanderen’ et analyse des profils des familles monoparentales (inclue la dimension de genre)

Délivrable : un papier avec les profils socio-économiques des familles monoparentales en Belgique et dans les différentes Régions

2. Comprendre la situation de ces familles par rapport à l’aide sociale morcelée

- ⇒ **Mission du RWLP**

Le travail implique la participation active des personnes concernées par la problématique sur le territoire wallon en majorité et bruxellois à travers des acteurs associatifs avec lesquels le RWLP a des relations – s’assurer de la diversité des profils tels qu’identifiés lors de l’étape précédente ;

Le travail implique également la participation active de travailleurs sociaux et/ou administratifs intervenants à partir de différents services dans le cadre des difficultés rencontrées par la population concernées ;

- des entretiens individuels,
- des focus groupe,
- un « groupe témoin » et diversifié composé de personnes émanant de la population cible
- un « groupe témoins » d’intervenants sociaux dans le cadre de la (re) définition de missions sociales adaptées à cette nouvelle vision,
- l’exploration de la littérature à ce sujet et sur les sujets périphériques utiles à la question (par exemple la recherche sur le revenu minimum),
- la prise de connaissance de processus similaires à l’étranger avec l’une ou l’autre éventuelle visite de terrain,
- la rencontres des travailleurs et personnes ressources dans le secteur des familles et des services sociaux et administratifs en relation avec les familles ;

Délivrables :

- Un rapport avec
 - un état des lieux de la situation des familles par rapport aux mécanismes d’aides sociales, le vécu des intervenants sociaux sur cette question
 - Quels types d’aide, pour quels domaines (santé, logement, nourriture, éducation, accueil des enfants, sports et culture, mobilité, énergie, etc)
 - Quels mécanismes/acteurs
 - Combien de temps, pour quel montant
 - Freins/barrières/difficultés rencontrées

- des modèles alternatifs existants à l'étranger (si visite sur place, impliquer l'équipe des chercheurs qui réalisera le volet quantitatif)

3. Quantifier macro-économiquement la situation actuelle de ces familles

⇒ Travail à explorer avec le CSB, OASES, ULg (Dimitri Deflandre, MT Casman).
Eventuellement avec le CEBUD

- Quel est le budget dont les profils identifiés ont besoin pour vivre dignement (cf. *Quel est le revenu nécessaire pour une vie digne en Belgique ?*, KHK, ULg, CSB,). Il est proposé d'utiliser les budgets de référence ou minibudget qui ne se basent pas sur le panier de produits standards mais sur les besoins fondamentaux qui doivent être remplis pour que les personnes puissent participer dignement à la société.
- Quelles sont les budgets actuels de ces familles ?
- Expériences et modèles à l'étranger

Délivrable : un rapport avec une quantification des situations actuelles, les impacts chiffrés sur les familles d'une aide morcelée

4. Elaboration et quantification d'alternatives

- ⇒ Sur base des travaux, avec le RWLP, les groupes témoins, les chercheurs du Bureau du Plan : définir des modèles alternatifs
- ⇒ Quantifier les impacts des modèles alternatifs : coûts et bénéfices pour les familles et la société, implications politiques

5. Elaboration de recommandations

Sur base des résultats des travaux, l'équipe de recherche élabore des recommandations concrètes (quoi, qui, comment), validées par le comité d'accompagnement (cf. plus loin).

Délivrable : un papier de max 10 pages avec des recommandations précises.

6. Table-ronde avec les parties prenantes

Pour stimuler le débat sur base des travaux, organiser une table-ronde d'une demi-journée avec toutes les parties prenantes et publier les résultats des travaux

Equipe de projet

Le RWLP réalisera le volet qualitatif et fournira les informations pour la réalisation du volet quantitatif.

Le CSB et/ou le Bureau Fédéral du Plan (contacts en cours) réalisera la modélisation quantitative, y compris des alternatives possibles.

La FRB assurera la coordination des deux volets.

L'équipe se réunira à des moments clés pour échanger les résultats et définir les étapes suivantes.

La FRB mettra sur pieds un comité d'accompagnement dont le rôle est de :

- ⇒ Guider le projet
- ⇒ Valider la méthode
- ⇒ Revoir et commenter les différents résultats
- ⇒ Valider et diffuser les recommandations